

États financiers de

**LES GRANDS FRÈRES GRANDES
SOEURS DU CANADA/
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF
CANADA**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/
Big Brothers Big Sisters of Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/Big Brothers Big Sisters of Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 5 mai 2021

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État de la situation financière

31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	832 911 \$	10 244 \$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance (note 2)	288 479	288 479
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – fonds de franchise de groupe (note 3)	508 520	327 250
Placements à court terme (note 4)	1 805 336	1 209 504
Débiteurs (notes 5, 11 et 13)	922 384	511 192
Charges payées d'avance	12 663	24 518
	<u>4 370 293</u>	<u>2 371 187</u>
Placements (note 4)	549 665	809 760
Immobilisations (note 6)	27 946	40 568
	<u>4 947 904 \$</u>	<u>3 221 515 \$</u>

Passifs et actifs nets

Passifs à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	658 063 \$	353 884 \$
Apports reportés (note 8)	2 167 034	1 398 109
Retenue pour autoassurance (note 2)	288 479	288 479
Fonds de franchise de groupe (note 3)	508 520	327 250
	<u>3 622 096</u>	<u>2 367 722</u>
Actifs nets		
Fonds non affecté	783 456	311 441
Affectations d'origine interne (note 9)	542 352	542 352
	<u>1 325 808</u>	<u>853 793</u>
Engagements aux termes de contrats de location-exploitation (note 12)		
Éventualités (note 14)		
	<u>4 947 904 \$</u>	<u>3 221 515 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

 , président

 , trésorier

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Produits		
Aide gouvernementale (note 13)	5 106 915 \$	2 886 122 \$
Dons de sociétés (note 1 e))	2 323 913	2 060 868
Cotisations des organismes	830 464	985 617
Dons de nature générale et autres	187 692	660 125
Produits d'intérêts et revenu de placement	674	47 366
	<u>8 449 658</u>	<u>6 640 098</u>
Charges		
Services aux organismes et développement (notes 1 e) et 10)	4 529 225	3 371 960
Distributions aux organismes	2 739 376	2 420 345
Activités de bureau (notes 1 e) et 10)	534 912	526 904
Levées de fonds (note 10)	151 199	158 037
Activités du conseil d'administration	8 514	40 072
Amortissement des immobilisations	14 417	13 135
Gain non réalisé sur les placements	-	(62 209)
	<u>7 977 643</u>	<u>6 468 244</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>472 015 \$</u>	<u>171 854 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

			2020	2019
	Fonds non affecté	Affectations d'origine interne (note 9)	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	311 441 \$	542 352 \$	853 793 \$	681 939 \$
Excédent des produits sur les charges	472 015	–	472 015	171 854
Solde à la clôture de l'exercice	783 456 \$	542 352 \$	1 325 808 \$	853 793 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	472 015 \$	171 854 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	14 417	13 135
Gain non réalisé sur les placements	–	(62 209)
	486 432	122 780
Variation hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – fonds de franchise de groupe	(181 270)	(208 924)
Débiteurs	(411 192)	785 858
Charges payées d'avance	11 855	(20 568)
Créditeurs et charges à payer	304 179	(490 322)
Apports reportés	768 925	1 113 823
Fonds de franchise de groupe	181 270	208 924
	1 160 199	1 511 571
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(1 795)	(18 390)
Produit de la cession de placements à long terme	481 431	–
Achat de placements à court terme	(2 154 211)	(1 530 592)
Achat de placements à long terme	(221 336)	(438 161)
Placements à court terme arrivés à échéance	1 558 379	481 680
	(337 532)	(1 505 463)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	822 667	6 108
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		
	10 244	4 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		
	832 911 \$	10 244 \$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Non affectés	832 911 \$	10 244 \$
Affectés	545 855	249 861

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada/Big Brothers Big Sisters of Canada (l'« organisme ») est un organisme national qui fournit des services aux organismes membres en vue de soutenir, dans l'ensemble du Canada, la mise en œuvre de programmes locaux de mentorat pour la jeunesse. L'organisme a été constitué en corporation sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* par l'émission de lettres patentes le 15 décembre 1964 et prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 27 août 2014.

L'organisme est enregistré en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi ») depuis le 1^{er} janvier 1967. Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt canadien et peut délivrer des reçus fiscaux pour les dons de bienfaisance sous le numéro d'inscription 118808740 RR0001.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* présentées dans la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada.

a) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les cotisations des organismes, les dons de sociétés, l'aide gouvernementale et les dons de nature générale et autres.

Les cotisations des organismes sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports liés à des projets particuliers sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus, et ils sont constatés à titre de produits au moment où les charges connexes sont engagées. Les apports liés aux achats d'immobilisations sont reportés et comptabilisés à titre de produits sur la durée de vie utile estimée de l'actif acquis. Les dons sous forme de placements qui, en raison des affectations externes dont ils sont grevés, ne peuvent être affectés au financement des charges de l'exercice sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus et constatés à titre de produits une fois que les exigences liées aux affectations externes ont été satisfaites.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois à la date d'acquisition. Ces actifs financiers sont convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale est inférieure à un an à la date d'acquisition.

d) Placements

En 1998, l'organisme a reçu un don de 8 764 parts du Northern Star Hedge Fund (le « fonds de couverture »). Le fonds de couverture est une fiducie d'investissement à capital fixe comportant 71 216 parts. Lorsque l'organisme a reçu les parts, il les a comptabilisées à la juste valeur de 1 000 \$ par part. Les parts ont été rachetées en 2019, moment auquel le fonds de couverture a été dissous et l'organisme a reçu sa quote-part de l'actif net du fonds de couverture.

L'organisme a réduit à néant la valeur comptable du placement dans le fonds de couverture au cours des exercices précédents pour tenir compte de l'incertitude liée au rendement final du fonds de couverture. Toute distribution liée à ce placement a été comptabilisée à titre de produit lorsqu'elle a été reçue.

Le fonds de couverture a été dissous par un vote lors d'une assemblée des porteurs de parts tenue en janvier 2019. L'organisme a reçu, à la suite de la dissolution, une distribution de 490 463 \$, qui a été comptabilisée à titre de dons de nature générale et autres produits.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Dons en nature

Les apports de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable, et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités, et s'ils avaient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

f) Immobilisations

Les immobilisations achetées par l'organisme sont comptabilisées au coût. Les dons d'immobilisations à l'organisme sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle l'apport est effectué. Les immobilisations sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, comme suit :

Matériel informatique	5 ans
-----------------------	-------

g) Répartition des charges

L'organisme fournit des services d'administration générale, de levées de fonds, de soutien aux organismes et de développement. Les coûts des services aux organismes et des levées de fonds englobent les coûts liés au personnel directement liés à la prestation des services aux organismes et aux levées de fonds respectivement. Pour répartir certains coûts liés au personnel, l'organisme détermine le mode de ventilation approprié pour chaque composante des charges et l'applique de façon uniforme d'un exercice à l'autre. Les charges liées à la gouvernance et à la gestion générale ne sont pas ventilées.

Les charges salariales liées au personnel du bureau national sont imputées aux services aux organismes et aux levées de fonds en fonction du temps moyen consacré à chaque fonction.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'organisme devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits et les obligations de recevoir ou de rembourser des flux de trésorerie liés aux actifs ou aux passifs ont expiré ou ont été transférés et que l'organisme a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites à l'état des résultats.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indices de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine si un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier est survenu. Si un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus est survenu, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : i) la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus; ii) le montant qui pourrait être obtenu lors de la vente de l'actif financier; ou iii) le montant que l'organisme s'attend à obtenir en exerçant son droit à toute garantie donnée à l'égard de l'actif financier. Si des événements ou des circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, la perte de valeur doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration sans toutefois excéder la valeur comptable initiale. Toute dépréciation est comptabilisée par l'utilisation d'un compte de correction de valeur et un montant correspondant est inscrit à titre de charge à l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

2. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance

La police d'assurance antérieure de l'organisme inclut une part de retenue pour autoassurance, qui est un type de franchise. Au 31 décembre 2020, l'organisme a reçu 288 479 \$ (288 479 \$ en 2019) lié aux réclamations des exercices 2014 et 2015 d'organismes membres pour financer cette somme. Selon les réclamations d'assurance des exercices 2014 et 2015 en cours au 31 décembre 2020, nous estimons qu'un montant d'au plus 363 155 \$ (363 155 \$ en 2019) pourrait être payable à la compagnie d'assurance à titre de retenue pour autoassurance. Les résultats et les passifs réels pourraient varier en fonction du règlement de chaque réclamation.

Les montants de trésorerie et équivalents de trésorerie affectés et de placements à court terme affectés consacrés à la retenue pour autoassurance sont les suivants :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224 282 \$	106 329 \$
Placements à court terme	64 197	182 150
	<hr/> 288 479 \$	<hr/> 288 479 \$

3. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – fonds de franchise de groupe

L'organisme a créé un fonds de franchise de groupe pour réduire l'incidence des demandes d'indemnité actuelles et futures à partir de 2016, ce qui aura des retombées positives sur l'ensemble du réseau des Grands Frères et Grandes Sœurs. Au 31 décembre 2020, l'organisme avait reçu 508 520 \$ (327 250 \$ en 2019) des organismes membres, ce qui comprend l'apport du bureau national de 6 257 \$ (6 245 \$ en 2019). Ces fonds sont détenus en fiducie pour le compte du réseau.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

3. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – fonds de franchise de groupe (suite)

Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie affectés du fonds de franchise de groupe s'établit comme suit :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	281 270 \$	143 532 \$
Placements à court terme	227 250	183 718
	508 520 \$	327 250 \$

4. Placements à court terme et à long terme

Les placements se présentent comme suit :

	2020	2019
Placements à court terme		
Certificats de placement garanti (« CPG ») échéant dans moins d'un an portant intérêt à un taux variant de 0,40 % à 2,98 % (1,60 % à 2,14 % en 2019)	1 805 336 \$	1 209 504 \$
Placements à long terme		
CPG échéant dans plus d'un an portant intérêt à un taux variant de 0,85 % à 2,57 % (2,24 % à 2,98 % en 2019)	516 027 \$	267 869 \$
Actions ordinaires	–	274 617
Titres étrangers	–	233 846
Fonds communs de placement	33 638	33 428
	549 665 \$	809 760 \$

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

5. Débiteurs

	2020	2019
Débiteurs	927 754 \$	516 562 \$
Provision pour créances douteuses	(5 370)	(5 370)
	922 384 \$	511 192 \$

Les débiteurs comprennent un montant de 547 985 \$ (néant en 2019) à recevoir d'Emploi et Développement social Canada à la clôture de l'exercice.

6. Immobilisations

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	239 427 \$	211 481 \$	27 946 \$	40 568 \$

7. Sommes à remettre à l'État

Les sommes à remettre à l'État sont constituées des montants (y compris des retenues d'impôt à la source) devant être payés à des autorités gouvernementales. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Au 31 décembre 2020, les sommes à remettre aux gouvernements fédéral et provinciaux incluses dans les créditeurs et charges à payer s'élèvent à 5 894 \$ (6 935 \$ en 2019). Ces montants ne sont pas en souffrance.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources disponibles grevées d'affectations externes qui ont été reçues au cours de l'exercice écoulé et d'exercices précédents, mais qui se rapportent à une période ultérieure. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 398 109 \$	284 286 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(5 555 915)	(3 797 457)
Montants reçus au cours de l'exercice	6 324 840	4 911 280
Solde à la clôture de l'exercice	2 167 034 \$	1 398 109 \$

9. Affectations d'origine interne

Les affectations au Fonds d'administration générale ont été établies par le Conseil d'administration. Ces fonds ont été affectés à une fin particulière afin de faire face aux crises économiques, ou autres imprévus qui pourraient nécessiter un financement immédiat. Les fonds grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent pas être consacrés à d'autres fins sans l'approbation du Conseil d'administration.

10. Répartition des charges

Les charges salariales présentées à l'état des résultats s'élèvent à 1 223 119 \$ (1 365 473 \$ en 2019). Une tranche de 889 147 \$ (1 025 838 \$ en 2019) a été imputée aux services aux organismes, une tranche de 133 589 \$ (135 854 \$ en 2019) aux levées de fonds et un montant de 200 383 \$ (203 781 \$ en 2019) est inclus dans les activités de bureau.

Le total des indemnités de cessation d'emploi liées à la restructuration s'est établi à 119 590 \$ (néant en 2019).

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

11. Opérations et soldes entre apparentés

Fondation des Grands Frères et Grandes Sœurs (la « Fondation ») est une fiducie constituée en vertu des lois de la province d'Ontario à titre d'organisme sans but lucratif et elle est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. La Fondation a été créée afin de contribuer au développement de programmes de mentorat auprès de la jeunesse au Canada. L'organisme et la Fondation ont en commun certains membres de leurs conseils d'administration respectifs.

À la clôture de l'exercice, les soldes entre apparentés existants entre l'organisme et la Fondation étaient les suivants :

	2020	2019
Inclus dans les débiteurs		
Montant à recevoir de la Fondation	9 182 \$	1 765 \$

Les opérations et soldes entre apparentés relèvent tous du cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et approuvé par les apparentés. Les montants à recevoir de la Fondation ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement spécifiées.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

12. Engagements aux termes de contrats de location-exploitation

L'organisme a résilié le contrat de location-exploitation pour ses locaux en date du 30 novembre 2018. Le loyer des locaux actuels est comptabilisé comme un don en nature. L'organisme a conclu des contrats de location-exploitation pour du matériel de bureau. Le montant minimal des paiements à effectuer au titre des contrats de location pour les quatre prochains exercices s'établit comme suit :

2021	3 772 \$
2022	3 772
2023	3 450
2024	1 261
	<hr/>
	12 255 \$

13. Gestion des risques financiers

La direction a établi des politiques et des procédures de gestion des risques liés aux instruments financiers qui visent à réduire au minimum tout effet défavorable sur le rendement financier de l'organisme. Une brève description de l'appréciation de ces risques par la direction est présentée ci-après :

a) Objectifs généraux, politiques et processus

La direction est responsable de l'établissement des objectifs et des politiques de gestion des risques de l'organisme, ainsi que de la conception des processus opérationnels qui assurent la mise en œuvre efficace de ces objectifs et politiques. En général, l'organisme évalue les risques et en fait le suivi par la préparation et l'examen de rapports mensuels par la direction.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

13. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de remplir une de ses obligations ou un de ses engagements envers l'organisme.

Les instruments financiers susceptibles d'être exposés au risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les débiteurs. De l'avis de la direction, l'exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est négligeable, car l'organisme dépose la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès de deux grandes banques canadiennes. Le risque de crédit lié aux dépôts à terme (dans les placements à court terme) est également jugé négligeable puisqu'il s'agit de titres à revenu fixe émis par une grande institution financière canadienne. La concentration des débiteurs n'est pas importante; de ce fait, leur valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsque l'organisme investit dans des instruments financiers portant intérêt. L'organisme est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue du fait des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents ou les placements à court terme investis aux taux d'intérêt à court terme du marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ou de remplir ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

L'organisme a pris des mesures pour faire en sorte que son fonds de roulement soit suffisant pour lui permettre d'honorer ses obligations.

La direction estime que l'organisme n'est pas exposé au risque de change ou à d'autres risques de marché.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

13. Gestion des risques financiers (suite)

Par ailleurs, en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les économies mondiales, des perturbations significatives subsistent et pourraient continuer d'avoir une incidence sur les risques décrits ci-dessus. La direction a pris des mesures pour gérer ce risque et surveille activement la situation afin de réduire au minimum son incidence sur l'organisme, y compris le dépôt d'une demande pour les programmes de Subvention salariale temporaire du Canada et de Subvention salariale d'urgence du Canada. L'aide gouvernementale comprend une subvention salariale de 324 270 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les débiteurs à la clôture de l'exercice comprennent un montant de 18 396 \$ lié à la subvention.

14. Éventualités

De temps à autre, l'organisme peut faire l'objet de poursuites et de réclamations dans le cours normal de ses activités. Ces éventualités comportent un grand nombre d'incertitudes. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que l'issue de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence négative importante sur la situation financière de l'organisme. Tout montant lié au règlement de réclamations excédant les provisions comptabilisées sera inscrit à titre de charge dans l'état des résultats de l'exercice où survient la réclamation.